



Processus de reconnaissance

Résumé du processus :

A) Présence à la rencontre d'information de groupe et remise du dossier de reconnaissance à compléter

B) 1ère rencontre individuelle - Entrevues :
-avec la future RSG
-avec le conjoint
-avec les personnes de 14 ans et plus
par la coordonnatrice et une conseillère pédagogique

C) Démarche pour la recherche d'absence d'empêchement

D) 2e rencontre -Visite du milieu physique par la coordonnatrice et une conseillère à la réglementation

E) 3e rencontre - Vérification des modifications apportées au milieu par la coordonnatrice s'il y a lieu

F) Prise des références et rapports à remplir pour présenter le dossier au CA

G) Présentation du dossier de reconnaissance au CA (conseil d'administration du BC)

H) Décision du CA pour accorder ou refuser la reconnaissance

L'équipe du bureau coordonnateur
CPE La Rose des Vents